

Compte-rendu du Conseil de l'UFR des Sciences de Santé Séance plénière du Mardi 20 Septembre 2022

Présents : Marc MAYNADIE, Laurence DUVILLARD, Pablo-ORTEGA DEBALLON, Eric LESNIEWSKA, Jean-Marie HEYDEL, Catherine VERGELY, Anaïs CARNET, Thomas MOUILLOT, Maéva WENDREMAIRE, Maxence ROULLIAT, Pierre MIGNON, Cyprien GUILLOT, Frédéric PELLERIN, Christine TOURNAY, Angela STRATAN, Victorin AHOSSI, Jean-Charles SCHIFERDECKER ;

Via Teams : Catherine CREUZOT-GARCHER, Alexandre COCHET, Bertrand COLLIN, Frédéric CIRILLO, Carine HENRIOT, Françoise TENENBAUM, Géraldine LUCCHI.

Excusés : Véronique BERTAUX-CHARVOLIN

ORDRE DU JOUR

- I- **Approbation du compte-rendu du Conseil d'UFR du 29 juin 2022**
- II- **INFORMATIONS GENERALES**
+ Textes ministériels
- III- **UMDPCs**
Tarifs pour l'inscription à la 1^{ère} journée entre infirmiers en pratique avancée en Bourgogne – Franche-Comté
- IV- **FINANCES**
- V- **Divers**

La séance est ouverte à 17h00 par Marc MAYNADIE, Doyen.

Il accueille le Docteur Victorin AhoSSI, vice-Doyen de la nouvelle circonscription Odontologie.

I – Approbation du compte-rendu du conseil d’UFR du 26 avril 2022 et du 24 mai 2022

En l’absence de remarques, le compte-rendu est approuvé à l’unanimité.

II – Informations générales/Textes ministériels

➤ TEXTES REGLEMENTAIRES

✓ **Arrêté du 1er juillet 2022 fixant le nombre d'étudiants à admettre en première année d'études préparatoires aux diplômes d'Etat de masseur-kinésithérapeute et de psychomotricien au titre de l'année universitaire 2022-2023 (NOR : SPRH2219544A)**

Il n’y a pas de changement concernant le nombre de places attribuées à Dijon et Nevers en masso-kinésithérapie, idem pour le nombre de places en psychomotricien

✓ **Décret n° 2022-994 du 7 juillet 2022 portant majoration de la rémunération des personnels civils et militaires de l'Etat, des personnels des collectivités territoriales et des établissements publics d'hospitalisation (NOR : TFPF2215443D)**

Ce décret consacre l’augmentation du point d’indice dans l’ensemble des fonctions publiques de 3,5%, à compter du 1^{er} juillet 2022.

✓ **Arrêté du 15 juillet 2022 fixant le nombre d'étudiants de troisième cycle des études de médecine, de troisième cycle spécialisé des études pharmaceutiques et de troisième cycle long des études odontologiques susceptibles de bénéficier d'une année de recherche pour l'année universitaire 2022-2023 (NOR : SPRH2213968A)**

Dijon bénéficie de 12 années-recherche pour Médecine et pour la circonscription Grand-Est dont dépend Pharmacie, 10 places sont ouvertes. Pour l’Odontologie : 10 places sont ouvertes au niveau national.

✓ **Arrêté du 19 juillet 2022 fixant au titre de l'année universitaire 2022-2023 le nombre d'étudiants susceptibles d'être affectés à l'issue des épreuves classantes nationales en médecine, par spécialité et par centre hospitalier universitaire (NOR : SPRH2220291A)**

33% des candidats dijonnais ont choisi Dijon. Les autres sont majoritairement partis vers Grenoble, Lyon et Strasbourg.

✓ **Arrêté du 30 août 2022 modifiant l'arrêté du 13 juillet 2021 fixant le nombre d'étudiants à admettre en première année d'études préparatoires aux diplômes d'Etat d'infirmier au titre des années universitaires 2021-2022 et 2022-2023 (NOR : SPRH2223744A)**

Le nombre total d’étudiants au niveau du territoire national est de 36 144, et de 1566 pour les instituts de Bourgogne et Franche-Comté.

✓ **Arrêté du 30 août 2022 relatif à la majoration exceptionnelle de l'indemnisation des gardes des étudiants de troisième cycle des études de médecine, pharmacie et odontologie exerçant en établissements publics de santé (NOR : SPRH2224721A)**

Le texte instaure pour les internes une majoration de 50% du montant des indemnités de garde, pendant la période courant du 1^{er} août au 30 septembre 2022, ces majorations étant soumises à la validation de l’état récapitulatif des participations à la permanence des soins par le chef d’établissement.

✓ **Décret n° 2022-1236 du 16 septembre 2022 relatif à l'organisation des stages de la phase de consolidation du troisième cycle long des études pharmaceutiques et modifiant le code de l'éducation (NOR : ESRS2220720D) - Arrêté du 16 septembre 2022 modifiant l'arrêté du 4 octobre 2019 portant organisation du troisième cycle long des études pharmaceutiques (NOR : ESRS2220725A)**

Les textes concernent l'organisation des stages de la phase de consolidation du troisième cycle long des études pharmaceutiques. Il s'applique à compter de la rentrée 2022-2023, aux étudiants inscrits au DES de pharmacie hospitalière et qui entrent en phase de consolidation à compter de novembre 2022. Les stages sont désormais d'une durée d'un semestre ou d'un an, pour la phase de consolidation, en fonction de l'option précoce choisie.

✓ **Arrêté du 26 août 2022 modifiant l'arrêté du 25 mai 2016 fixant le cadre national de la formation et les modalités conduisant à la délivrance du diplôme national de doctorat (NOR : ESRS2220637A)**

✓ **Avis de vacance du poste de directeur général du Centre National de Gestion des praticiens hospitaliers et des personnels de direction de la fonction publique hospitalière.**

Le poste est vacant à compter du 1^{er} janvier 2023.

✓ **Arrêté du 30 juin 2022 portant cessation de fonctions et nomination à la présidence de la République (NOR : PREX2219435A)**

Par cet arrêté, il est mis fin notamment à compter du 21 juin 2022 aux fonctions de Anne-Marie ARMENTERAS, conseillère Santé auprès du Président de la République, remplacée par Katia Julienne à compter de cette même date.

✓ **Arrêté du 26 août 2022 modifiant l'arrêté du 25 mai 2016 fixant le cadre national de la formation et les modalités conduisant à la délivrance du national de doctorat (NOR : ESRS2220637A)**

✓ **Courrier du ministère du 7 avril relatif à la prolongation d'activité pour trimestres manquants et application de l'article L.952-10 du code de l'éducation**

Le ministère fait un rappel des dispositions de l'article L.952-10 du code de l'éducation qui sera désormais strictement appliqué, suite au constat de certains dysfonctionnements.

➤ **INFORMATIONS GENERALES**

✓ **Changement de coordonnateurs de DES**

Le Doyen informe les membres du conseil que le Pr. Moncef BEROUMA est désormais responsable du DES de neurochirurgie à la suite de Jacques Baurain.

Le Pr. Marco Midula devient responsable du DES de radiologie et d'imagerie médicale suite à la démission du Pr. Romaric Loffroy.

✓ **Formation des IBODE**

Un travail est en cours sur cette formation, il y a une carence nationale. Le CNESER et le MESR ont souhaité que l'on monte très vite des dossiers pour ces formations. Un travail est en cours avec la direction du CHU et l'équipe pédagogique pour envoyer un dossier début 2023 et une ouverture de la

formation en septembre 2023. La seule école de BFC est à Besançon, elle n'ouvre que tous les 2 ans et ne fait pas le plein. Le CHU de Dijon veut s'appuyer sur la VAE et la formation par accès direct à l'école. Il faut obtenir l'agrément du CRBFC, qui a déjà prévenu qu'il ne financerait pas, et obtenir l'accréditation par le CNESER.

✓ **PASS-LAS**

Le Doyen revient sur la gestion des Gestion des PASS et des LAS, et les difficultés en tous genres rencontrées. Il a fallu un passage en conseil d'Etat afin d'obtenir l'autorisation de basculer les places de LAS non pourvues en PASS. La délibération finale n'a pu avoir lieu qu'entre le 22 et le 25 août.

Des réunions ont eu lieu depuis la rentrée avec l'ensemble des acteurs de l'UFR et de l'uB pour tenter de simplifier au maximum le processus, et de l'expliquer de façon simple.

Il faut désormais intégrer des LAS 3.

✓ **Implantation d'une 1^{ère} année Santé dans l'Yonne.** Le conseil départemental devrait voter cela la semaine prochaine. Il s'agirait d'ouvrir 15 places à Sens et 15 places à Auxerre. La création d'un poste d'enseignant d'anglais a déjà été discutée.

✓ Le Pr. Cochet a continué à travailler sur la **mineure IMRT pour les PASS**. Le Doyen a rencontré Mme Weulers avec Alexandre Cochet, au Lycée Le Castel. Pour que cette ouverture puisse se faire, il faudra obtenir la validation du MESR. Il convient d'informer d'ores et déjà Séverine Delaunay pour le paramétrage dans Parcoursup.

L'enseignement de la mineure se fera au sein de l'UFR, l'objectif étant de 5 à 10 places.

III - UMDPC (cf. annexe)

Il s'agit de voter un tarif pour l'organisation d'une journée de rencontre entre les IPA de Dijon et Besançon nouvellement diplômés, sur l'initiative de Jean-Michel Rebibou et Mme Christine Penneçot.

Le tarif proposé pour cette journée de séminaire (28 novembre) : 50 € TTC par participant, environ 20 inscrits actuellement sur une promotion de 25.

Ce tarif est voté à l'unanimité.

IV - Finances (conf. Annexe)

12 points étaient inscrits à l'ordre du jour pour vote du Conseil :

1 - Avenant n°1 à la convention de mise à disposition temporaire de locaux pour le congrès de l'ANEMF du 29/04/2022 au 01/05/2022.

Seules les prestations de gardiennage font l'objet d'une refacturation intégrale (1 620,00 € HT).

Les locaux et autres équipements (vidéoprojecteurs) ont été mis à disposition gracieusement. Cet avenant modifie la convention initiale en raison d'un ajustement du coût de la prestation qui n'incluait pas la TVA (324,00 €).

2 - Avenant n°2 à la convention du 23/10/2019 entre l'Université de Lorraine et l'Université de Bourgogne relative au reversement d'une partie des droits pédagogiques d'étudiants perçue par l'Université de Lorraine vers l'Université de Bourgogne en compensation des dépenses engagées par cette dernière.

Modification des modalités financières de reversement telles que définies à l'article 3 de la convention initiale du 23/10/2019 afin de correspondre à l'année universitaire 2021-2022.

3 - Convention de reversement entre l'Université de Bourgogne et l'association Gynécologie sans Frontières.

Mise en paiement des heures de surveillance effectuées par Mme Laurence PELTIER, membre de l'association Gynécologie sans Frontières, à l'occasion des épreuves orales PASS organisées par l'UFR des Sciences de Santé les 29 et 30 juin 2022 pour un coût total de 524,97 € (9 X 58,33 €).

4 - Convention de formation et de reversement entre l'association "Gynécologie Sans Frontières" et l'uB.

Intervention de Mme PELTIER Laurence de l'association "Gynécologie Sans Frontières" dans le cadre de la formation sage-femme au sein du Département Universitaire de Maïeutique (UE 4 Santé publique, 3 HÉTD, correspondant à la participation le 15/06/2022 à 3 soutenances orales de mémoires comptant pour le diplôme d'État de sage-femme).

5 - Convention de soutien à l'investissement CRBFC - DUM 2022.

Versement d'une subvention par le CRBFC d'un montant total de 9 991,20 € pour l'acquisition de mannequins et simulateurs pour l'enseignement de la pratique clinique en maïeutique.

6 - Attribution de 3 bourses d'excellence sur fonds propres du Master Innovative Drugs à hauteur de 800,00 € par mois sur 4 mois, soit un total de 9 600,00 €.

Les bénéficiaires sont 3 étudiants en M1 passant en M2 à la rentrée 2022-2023 (Zeineb IBN ELFEKIH, Fatma ABOUELHASSAN, Thi Ming Ngoc DAO).

7 - Attribution d'une bourse de mobilité de stage Erasmus+ à Mme Fatma ABOUELHASSAN, au prorata temporis journalier de son temps effectif de présence, d'un montant de 1 265,00 € (à raison d'un versement de 885,50 € à son arrivée en Irlande et d'un versement de 379,50 € à son départ), pour le second semestre de l'année universitaire 2021-2022 dans le cadre du Master en langue anglaise lauréat de l'appel à projets ISITE-BFC « Innovative Drugs ».

8 - Attribution d'une bourse aux étudiant(e)s parti(e)s en stage à l'étranger à raison de 130,00 € par étudiant(e) sur les ressources propres de l'UFR :

- Wassim BENNOUNE du 20/06 au 24/07 2022 ;
- Juliette D'ACREMONT du 04/07 au 07/08 2022 ;
- Clara MARLE du 20/06 au 24/07 2022 ;
- Vidya-Prada PILLAY du 04/07 au 05/08 2022 ;
- Agathe CHAISE du 04/07 au 05/08 2022 ;
- Camille COUDERC du 04/07 au 05/08 2022 ;
- Jessica MULHAUPT du 04/07 au 05/08 2022.

9 - Soutien financier du Cancéropôle Est à la participation de Mme Silvia GHIONE du LNC au congrès 2021 "Transnational Immunology".

Versement forfaitaire de 500,00 €.

10 - Don de 800,00 € par le Conseil Régional de Bourgogne Franche-Comté de l'Ordre des Médecins pour le prix de thèse en médecine 2022 et versement de ce prix de thèse en conséquence au lauréat Gauthier DULOQUIN.

11 - Convention 2022 de formation et de reversement entre le Centre d'Enseignement des Soins d'Urgence (CESU 2021) et l'UFR des Sciences de Santé relative à la prise en charge par l'uB des frais de formation professionnelle dispensés dans le cadre de la formation du département de Médecine. Intervention dans le cadre de la formation aux gestes et soins d'urgence de niveau 2 (AFGSU 2) pour 250 étudiants sur la base de 50,00 € par participant, soit un montant total de 12 500,00 €.

12 - Sortie d'inventaire d'équipements informatiques obsolètes et hors service.

Ces équipements seront mis au recyclage ou donnés.

Marque	Model	Numéro de serie	Numéro d'enregistrement université	Motif de sortie d'inventaire
Dell	Optiplex 9010	HDQ26Y1	15017081	Don
Dell	Optiplex 9020	67B7LY1	15017021	Don
Dell	Optiplex 9020	2DCXD52	15017035	Don
Dell	Optiplex 9020	FQ8GF62	15017044	Don
Dell	Optiplex 9020	26B5002	15017422	Don
Dell	Optiplex 9020	3BB5002	15017416	Don
HP	8200 Elite	CZC223081C	15020176	Obsolète
HP	8200 Elite	CZC2107FJP	15017238	Obsolète
HP	8300 elite	CZC25032XJ	15017036	Obsolète
HP	DC5800	CZC8419C5G	15017304	Obsolète
HP	DC5800	CZC8375BKK	15017306	Obsolète
HP	HP Compaq	CZC23790YY	15020191	Obsolète
Inconnu	Inconnu	Inconnu	15017460	Obsolète
Dell	Inspiron 545	1M35C4J	15017075	Obsolète
Dell	Inspiron 545	2M35C3J	15017074	Obsolète
Dell	Inspiron 545	HL35C4J	15017072	Obsolète
Dell	Optiplex 7010	10WPFY1	15017480	Obsolète
Dell	Optiplex 9020	93B5002	15017277	Obsolète

Tous ces points ont été votés à l'unanimité.

V – Sclolarité

Compte-rendu du Comité Pédagogique de Pharmacie du 13/09/2022

Lors de cette séance, les points suivants ont été abordés :

- 1- **Présentation des nouveaux personnels administratifs et enseignants de la circonscription**
- 2- **Informations générales** : retour sur la conférence des doyens ; taux de remplissage à l'issue de l'année 2021-2022 ; DEUST préparateur en pharmacie ; convention d'échange de données informatisées avec le CNO ; mise en place de la FST « Innovation et recherche biologiques et pharmaceutiques et désignation d'un pilote local, lancement d'un appel à candidatures avec date butoir de réponse fixée au 12 octobre 2022 ; évaluation HCERES ; renouvellement du bureau de la commission de proposition (BCP, sections CNU 85, 86 et 87), date des élections : le 15 novembre, lancement d'un appel à candidatures ; point sur la rentrée ; présentation d'une journée dédiée à la pédagogie, à destination des enseignants de la circonscription Pharmacie, organisée le 9 décembre au Cortex ; participation cette année des étudiants de PH2 à la quête dans le cadre du Noël des enfants malades, le 14 octobre, afin de mieux intégrer les pharmaciens auprès des autres étudiants en Santé.

VI – Divers

- Le Doyen a reçu une demande reçue de la part d'une CCA en rhumatologie aux Hospices Civils de Lyon, qui travaille sur la médecine environnementale. Elle travaille avec Jean Sibilis. Ils proposent un module de e-learning, qui devrait, si accepté, être rendu obligatoire dans la formation et serait suivi de la création d'une UE optionnelle.
Il faut prévoir une rencontre lors d'un comité pédagogique médecine pour discuter de cela.
- HCERES : Médecine n'a rien fait remonter, et l'HCERES menace qu'il n'y ait pas d'accréditation des formations de Santé car le dossier n'a pas été remonté.
Le processus entre dans une 2^e phase de comparaison entre le dossier de l'accréditation précédente et celui-ci : le Doyen pense qu'il faudrait répondre tout de même, au moins en adressant les fiches filières à Karen Fiorentino.
- Le Pr. Maynadié fait un rappel sur les 300 ans de l'uB et notamment le défilé en toges prévu le 26 septembre, auquel il souhaite qu'un maximum d'enseignants de l'UFR participe.
- Françoise Tenenbaum indique que le cancéropôle Est a changé de président et de directrice.
Jean Rottner en est le président et le directeur en est le Pr. Pierre Fumoleau.

L'ordre de jour étant épuisé, la séance est levée à 18h10.